

# COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2024-008

Séance du 28 OCTOBRE 2024 à 19h

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mme TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mr DURAFOUR Vincent et Mme PERRET Isabelle.

**Absente** : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- . Restauration hydromorphologique/écologique de l'Oignin – avis du Conseil Municipal sur la demande de déclaration d'intérêt général
- . Rapport d'activité 2023 HBA
- . Proposition d'acquisition de terrains en zone N
- . Décision modificative n° 2 pour 2024
- . Conseil d'Ecole du 17/10/2024.
- Informations diverses :
- . CCAS
- . Cabine télé médecine
- . Infos Village
- . Notification Du FDP TADE.

### **2024-2810-001 – AVIS SUR LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIF A LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE/ECOLOGIQUE DE L'OIGNIN DEPOSEE PAR LE SR3A :**

Monsieur le Maire informe de la demande de déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement déposée par le SR3A pour la restauration hydromorphologique / écologique de l'Oignin, dans la plaine d'Izernore sur les communes d'Izernore, de Béard-Géovreissiat et de Nurieux-Volognat.

L'enquête publique se déroule du 21 octobre au mardi 5 novembre 2024 dans les trois communes ; le projet n'ayant pas pour objectif l'artificialisation du cours d'eau, ni son reprofilage, l'enquête est limitée à 15 jours. Le conseil municipal doit donner un avis sur la demande au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

La Déclaration d'Intérêt Général est une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant l'aménagement et la gestion de l'eau, ceci dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Elle permettra au SR3A :

- . D'accéder aux propriétés privées riveraines de la zone de projet de l'Oignin et de permettre aux fonctionnaires et aux agents chargés de la surveillance, aux entrepreneurs ou ouvriers, ainsi qu'aux engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux de passer sur leurs terrains, dans la limite d'une largeur de six mètres de part et d'autre en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants autant que possible.
- . De légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics, sans demande de participation financière aux riverains.
- . De simplifier les démarches administratives.

Monsieur COMTET présente le projet d'aménagement et sa situation. Les parcelles identifiées concernent à la fois les emprises du projet et celles nécessaires aux travaux et à l'entretien des parcelles en bordure de l'Oignin.

Le projet vise à la restauration du cours de l'Oignin et de ces milieux alluviaux et humides dans l'Espace de Bon Fonctionnement concerté. Sur le secteur entre le seuil de Béard et le barrage d'Intriat, le SR3A souhaite engager une opération ambitieuse de restauration du bon fonctionnement des cours d'eau, intégratrice des contraintes, maximisant les services environnementaux et participant à la préservation/amélioration des continuités écologiques. La concertation a permis de définir une emprise acceptable et acceptée par les usagers et les partenaires territoriaux.

L'espace de bon fonctionnement concerté a pris en compte :

- . Les périmètres des zones inondables,
- . Le fonctionnement morphologique du cours d'eau, ses habitats alluviaux adjacents et ses zones humides associées dans une bande de 10 m depuis le haut des berges,
- . Les espèces de faune qui sont associées à ces milieux et qui sont potentiellement présentes ou les espèces cibles de la restauration.
- . Les retours des usagers des espaces concernés, agriculteurs et sylviculteurs en particulier. Leurs avis et contraintes ont été recueilli à travers plusieurs ateliers de concertation.

Le projet retenu et présenté dans cette déclaration vise à des travaux ciblés sur un linéaire prioritaire de 2 km entre le bief d'Evonnas à l'amont et le pont de Pérignat à l'aval et une méthodologie d'intervention pour limiter les impacts.

Monsieur COMTET présente le programme d'aménagements issu de ces réflexions et des phases de concertation, l'estimation financière qui s'élève à 735 000 € HT, les mesures d'évitement et de réduction permettant de limiter les impacts du projet. Il fait part des réponses apportées aux remarques de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique.

Il précise que les objectifs retenus pour la restauration éco-morphologique de l'Oignin et ses milieux humides connexes viseront à atteindre un bon état de fonctionnement pérenne pour ces milieux tout en respectant certains préceptes. Il indique que l'ensemble des remarques et réponses apportées sont disponibles dans le dossier d'enquête publique disponible en mairie.

Madame Béatrice JUILLARD ne voit pas vraiment d'utilité à ce projet.

Monsieur Daniel MAURON signale la présence importante de chardons sur l'ancien passage de l'Anconnans à Bussy, suite aux travaux de renaturation réalisés il y a quelques années, mais il ajoute que le syndicat réalise des actions nécessaires, notamment le bras de décharge à Brion, prévu dans le cadre du PPR Inondations, qui 15 ans plus tard prouve son utilité.

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et une voix CONTRE de Monsieur Didier ZANARDI, donne un avis favorable au projet de restauration hydromorphologique/écologique de l'Oignin qui présente un intérêt général évident.

#### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION :**

Monsieur COMTET présente une synthèse du rapport d'activité 2023 adopté le 8 octobre 2024 et transmis par Haut-Bugey Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que ce document doit être communiqué au Conseil Municipal en séance publique. Pour en faciliter sa communication, un exemplaire a été remis préalablement à chaque conseiller municipal.

En 2023, l'Agglomération comptait 65 148 habitants répartis sur ses 42 communes.

Le rapport rend compte de la composition des 14 commissions, du budget 2023 et des différentes compétences exercées par la communauté d'agglomération.

Les services de l'agglomération s'organisent sous une direction générale et sept pôles :

- . Pôle aménagement et développement du territoire
- . Pôle services à la population
- . Pôle attractivité touristique et sport
- . Pôle déchets
- . Pôle bâtiments et infrastructures
- . Pôle eaux et assainissement
- . Pôle moyens et ressources.

L'ensemble des services fonctionne avec un peu plus de 220 agents.

**Budget :** Le budget principal 2023 s'est élevé en dépenses réelles d'investissement à 16 265 705 €, dont 14 708 518 € affectés aux équipements. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 53 136 270 €, dont 21 989 108 € de reversements de fiscalité au profit des 42 communes membres. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 61 932 526 €.

HBA compte également 5 budgets annexes pour la Maison des Entreprises, les parcs industriels, l'eau potable, l'assainissement et la régie de ski alpin.

HBA est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique FPU. Les recettes fiscales et dotations perçues en 2023 se sont élevées à 53 261 000 €. Elles se composent des taxes dites « ménages » (foncier bâti et non bâti), de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et « économiques » (Cotisation Foncière Economique, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et fraction de la TVA suite à la suppression de la TH), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et Taxe sur les Surfaces Commerciales pour un montant total de 35 823 000 €.

L'Agglomération intervient dans trois grands domaines pour le territoire :

. Vivre et habiter dans le Haut-Bugey qui regroupe, les sports et loisirs, le conservatoire, la protection de la ressource en eau, la valorisation des déchets, le transport et la mobilité.

. Des aménagements et un développement pour construire demain avec l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, les infrastructures et bâtiments et un territoire engagé pour la transition écologique et l'économie circulaire.

. Une collectivité proche de ses habitants par un accompagnement à la personne, une politique de l'habitat privé, une politique de la ville, des politiques contractuelles et un programme pour les petites villes de demain.

Monsieur le Maire s'en tient donc à une présentation très succincte en reprenant les informations essentielles du rapport, disponible au public sur le site internet de l'agglomération : <https://www.hautbugey-agglomeration.fr/publications/rapports-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service/>

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2023 de HBA.

#### **2024-2810-002 – PROPOSITION D'ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES EN ZONE N – ENTRE DEUX MONTS ET CHAMP MILLET :**

L'étude de Maître VIEILLE, dans le cadre d'une succession, a informé la commune de la possible cession de 4 parcelles de terrain d'une surface totale de 8 557 m<sup>2</sup> dont 7 198 m<sup>2</sup> situés Entre Deux Monts et 1 359 m<sup>2</sup> sous Champ Millet. Les parcelles B460, B467 et B451 situées Entre Deux Monts, classées Ncb au PLUiH étant contiguës à deux parcelles communales, ainsi la commune bénéficie d'un droit de préférence.

Le Conseil Municipal prend acte de l'éventuelle cession de ces parcelles et, le cas échéant, propose l'acquisition au tarif de 0,15 € du m<sup>2</sup> sur Champ Millet et pour 0,10 € du m<sup>2</sup> Entre Deux Monts, soit un montant total de 923,65 €, correspondant à :

- . B460 de 294m<sup>2</sup>, en Ncb : 29,40 € ; . B467 de 354m<sup>2</sup>, en Ncb : 35,40 €
- . B451 de 6 550m<sup>2</sup>, en Ncb : 655,00 € ; . B282 de 1 359m<sup>2</sup>, en N : 203,85 €.

#### **2024-2810-003 – DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2024 :**

Madame Martine BRISSET, adjointe en charge des finances, propose, pour faire suite aux récentes notifications de recettes concernant les Taxes Additionnelles à certains Droits d'Enregistrement et l'attribution départementale au titre du 55<sup>ème</sup> versement de la CFG, de réajuster les crédits budgétaires. Monsieur COMTET communique les travaux de remplacement du chauffe-eau au commerce suite au nouveau contrat d'entretien des installations de chauffage, ventilation et ECS confié à E2S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications suivantes au budget communal 2024.

##### **Fonctionnement :**

###### Recettes :

- . Cpte 7473 - Attribution départementale 55<sup>ème</sup> CFG : + 18 000 €
- . Cpte 73223 - Fonds Départemental TADE : + 23 000 €.

###### Dépenses :

- . Cpte 023 - Virement à la section d'investissement : + 41 000 €.

##### **Investissement :**

###### Recettes :

- . Cpte 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 41 000 €.

###### Opération 69 – City Stade :

- . Cpte 1321 - Subvention 2024 Agence Nationale du Sport : - 27 000 €
- . Cpte 13461 - DETR : + 8 475 €.

. Recettes d'ordre Cpte 238 : Remboursement avance – parking village : + 5 000 €.

###### Dépenses :

- . Cpte 2117 - Terrains boisés : + 1 500 €.

###### Opération 62 – Cœur de Village :

- . Cpte 2135 - Commerce installations chauffe-eau et PAC : + 18 000 €.

###### Opération 27 – Voirie :

- . Cpte 231 - Aménagements Route de Géovreissiat : + 2 975 €.

. Dépenses d'ordre Cpte 231 : Avance – Parking village : + 5 000 €.

## **CONSEIL D'ECOLE DU 17 OCTOBRE 2024 :**

Monsieur Damien CORTINOVIS, adjoint en charge des affaires scolaires, communique le PV du 1<sup>er</sup> conseil d'école 2024/2025.

Il informe que Monsieur Emmanuel MASSARD, inspecteur de l'éducation nationale, était présent.

**Effectif 2024/2025 :** 71 élèves :

PS-MS-GS : 24 - CP-CE1-CE2 : 22 - CM1-CM2 : 25.

**Prévisions effectifs 2025/2026 :** 14 enfants susceptibles d'entrer en PS à la rentrée 2025.

Si la totalité des élèves entrent à l'école les effectifs se maintiendraient à 70 élèves.

Règlement intérieur 2024/2025 adopté à l'unanimité.

Les évaluations concernaient tous les niveaux du CP au CM2. Les parents ont été rencontrés pour faire un retour sur les résultats. Les enseignants connaissent très bien leurs élèves qu'ils ont durant 2 ou 3 ans dans chacune de leurs classes. Néanmoins, cela leur permet de dégager des axes de travail par cycle.

**Sécurité :** Un exercice incendie a été réalisé sur le temps de sieste à 13h30 ce qui a permis de soulever le problème de Sandra (ATSEM) qui doit faire le tour de l'école pour vérifier qu'il n'y ait plus de personnes dans les locaux.

Monsieur CORTINOVIS fait part des projets d'école et des classes.

Il informe que la classe de mer aura lieu en Normandie, à Gouville sur mer, du 12 au 19 avril 2025.

Les plantations d'arbres En Senand sont prévues fin novembre.

. **Demandes diverses :** Les enseignants des classes CP/CE et CM souhaitent des placards muraux comme celui qui a été réalisé dans la classe de maternelles par les services techniques communaux.

. **Intervention de monsieur le maire :**

- Notre école faisons-là ensemble (NEFLE) : Monsieur l'inspecteur se renseigne car le dossier n'a pas été traité.

- A priori, avec le nombre d'élèves, il n'y a pas de risque de fermeture de classe.

- 55 élèves de la commune ne sont pas scolarisés à Béard. Difficultés de garde, bassin d'emploi.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication. Concernant les effectifs au-delà de 2026, les élus sont tout de même inquiets : baisse des naissances, peu de logements disponibles sur la commune, une très faible offre de garde et toujours trop d'enfants scolarisés à l'extérieur de la commune.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

. **CCAS :** Madame Marie-Agnès GREMAUD informe que 76 personnes âgées de plus de 70 ans bénéficieront du colis de Noël du CCAS cette fin d'année 2024. Elle indique qu'elle a consulté, comme l'an dernier, « Les Pépites de Peggy » qui propose une offre à 45 € et « Fait par Charlotte » en attente d'une proposition chiffrée.

Une rencontre des membres du CCAS sera prochainement organisée pour le choix du fournisseur et la répartition des équipes. La distribution est prévue samedi 21 décembre à 9h.

. **Cabine télémédecine :** Monsieur Laurent COMTET communique l'information transmise par Monsieur le Maire de Montréal La Cluse concernant la probable fermeture de la cabine.

. En 2021 : Accompagnement financier du fonctionnement de la cabine de télémédecine de Montréal la Cluse.

. 2024 : La société H4D, fournisseur et gestionnaire de la cabine, a été liquidée le 17 septembre. Le conseil départemental travaille sur l'hypothèse d'un repreneur mais, à ce jour, aucune information tangible.

Si la fermeture de la cabine se confirme, le bail de location sera dénoncé dès que possible. Si en revanche, l'espoir subsiste d'une réouverture, les communes seront tenues informées. La salariée qui était affectée pour une partie de son temps à la cabine, travaille actuellement à temps complet pour la mairie.

La participation communale ne sera pas sollicitée pour la période de fermeture de la cabine.

. **Infos Village :** La rédaction avance bien. Demander un devis à la société SEDI qui a réalisé l'impression en décembre 2023.

. Monsieur le Maire communique le montant qui sera perçu au titre du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle à certains Droits d'Enregistrement** : l'attribution 2024 pour Béard-Géovreissiat s'élève à 33 683 €.

. **CME :** Madame Marie-Agnès GREMAUD informe qu'il est prévu de reprendre les rencontres CME en fin d'année. Elle souhaite une réunion préalable entre élus, membres de la commission, afin de voir comment aborder le décès de Maryse avec les jeunes conseillers. Elle propose une liste de projets/rencontres pour la fin d'année (décorations de Noël, distribution des colis avec le CCAS) et 2025 (à la rencontre du sport, My Ecobag, tri des déchets dans les écoles et dans les rues « poubelle par ici, poubelles par-là », boîtes à livres).

Monsieur Christian CHAMBARD demande combien de sorties ont eu lieu à Paris. Une seule sortie avec visite de l'Assemblée Nationale le 20 mars 2019 avec le CME d'Arbent.

. **TRAVAUX** : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux du parking au village et du City Stade. Il ajoute que suite aux nombreuses pluies l'été dernier, l'arrosage du fleurissement par les services techniques a fortement diminué, 9 m3 d'eau, dont 2 m3 de citerne de récupération de l'eau de pluie, contre 61 m3 en 2023.

Monsieur Didier ZANARDI informe que la Miellerie est enfin raccordée au réseau AEP et EU.

Les élus s'interrogent sur la lenteur des réparations sur le réseau d'eau potable géré par HBA, avec des fuites qui tardent.

. **Cérémonie commémorative 11 novembre** : Prévoir les invitations : Conseil Municipal, CME, Sapeurs-Pompiers, enseignants, population.

. **Pot fin d'année Personnel/Elus** : vendredi 20 décembre à 19h au restaurant scolaire.

**Prochain Conseil Municipal** : lundi 9 décembre 2024 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Pierre BEIGNIER



ARRETÉ le 9 décembre 2024

